Espace pédagogique de l'académie de Poitiers > Site du collège Saint Martial > Archives > Voyages et sorties pédagogiques

https://etab.ac-poitiers.fr/coll-pr-montmorillon/spip.php?article45 - Auteur: Webmestre



Le Colisée

publié le 02/05/2008 - mis à jour le 18/01/2011

Descriptif:

Nous allons vous présenter le Colisée, formidable monument romain, l'un des plus connus d'Italie.

Histoire



Le Colisée a été construit en 72 av. J.-C. à la demande de l'empereur Vespasien et achevé en 80 sous le règne de Titus. Plusieurs modifications ont ensuite été apportées au cours du règne de Domitien (fils cadet de Vespasien).

Il est situé dans la ville de Rome, entre l'Esquilin et le Caelius, c'est le plus grand amphithéâtre construit dans l'Empire romain.

Sa construction s'étend jusqu'au Forum Romain. Le Colisée est aujourd'hui une attraction touristique majeure de Rome, il est visité par des milliers de touristes chaque année.

Capacités



Avec environ 187 m de long, 155 m de large et 50 m de hauteur, le Colisée pouvait accueillir environ 50 000 spectateurs. Il présente 4 étages et ses murs sont percés de fenêtres. A l'intérieur, les gradins étaient organisés de façon à distinguer les classes sociales.

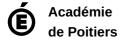
Le premier niveau était réservé à l'empereur et au Sénat, le second aux aristocrates et le troisième, lui même divisé, accueillait le restant de la population. Au sommet, des traces, encore visibles, montrent qu'il y avait un



voile tendu au dessus du Colisée pour protéger les spectateurs du soleil. Il était manœuvré par des marins. Le Colisée a été utilisé pour des combats de gladiateurs, des combats d'animaux

et des spectacles navals (naumachie). Le sous-sol cachait des galeries nécessaires au bon fonctionnement du Colisée, elles abritaient les ménageries, divers équipements et les hommes qui participaient aux spectacles.

Victor, Guillaume, Julien.



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.